

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Schengen/Dublin
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Hirter, Hans
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mosimann, Andrea
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Hirter, Hans; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schengen/Dublin, Internationale Beziehungen, 1990 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Innere Sicherheit	1
Aussenpolitik	2
Beziehungen zur EU	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	5
Zwischenstaatliche Beziehungen	6
Sozialpolitik	7
Soziale Gruppen	7
Migrationspolitik	7
Asylpolitik	7

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
ZEMIS	Zentrales Migrationsinformationssystem
AuG	Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer
EG	Europäische Gemeinschaft

AELE	Association européenne de libre-échange
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
USS	Union syndicale suisse
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
USAM	Union suisse des arts et métiers
SYMIC	système d'information central sur la migration
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
CE	Communauté européenne

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Innere Sicherheit

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.12.2009
HANS HIRTER

Die vom Bundesrat beantragte **Anpassung des Waffengesetzes an die Veränderung der EU-Waffenrichtlinie** (Schengen-Besitzstand) erforderte keine wichtigen Änderungen. Als Erstrat stimmte der Ständerat ohne Gegenstimmen zu. Der mit grundsätzlicher Kritik an der Anpassung schweizerischer Gesetze an EU-Richtlinien begründete Nichteintretensantrag SVP im Nationalrat hatte keine Chance. Die grosse Kammer beschloss allerdings entgegen dem Antrag des Bundesrates zwei Bestimmungen, welche nach Ansicht der Kritiker nicht konform mit den EU-Vorgaben sind. Es handelt sich dabei um eine Lockerung der Vorschriften für die Ausleihe von Sportwaffen und um die Registrierungsvorschriften bei Reparaturen. In der Differenzbereinigung lehnte der Ständerat diese beiden Beschlüsse des Nationalrats ab. Nachdem die grosse Kammer auf ihren Entscheiden beharrt hatte, blieb der Ständerat bezüglich der Ausleihe von Sportwaffen auf seiner Position und präsentierte bei der Registrierung bei Reparaturen einen Kompromissvorschlag. Da der Nationalrat nicht nachgab, trat die Einigungskonferenz in Funktion. Sie bestätigte die Version des Ständerats, worauf das Parlament die Vorlage in dieser Form gegen den Widerstand der SVP verabschiedete.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.06.2010
MARC BÜHLMANN

Neben der Speicherung von biometrischen Daten im Ausländerausweis war auch die **Übernahme der Rückführungsrichtlinie**, mit der die EU eine Vereinheitlichung der Rückführung illegaler Einwanderer auf der Basis von klaren Regelungen schaffen wollte, umstritten. Die Richtlinie verlangte Anpassungen im Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer (AuG). Während der Ständerat dem Vorschlag des Bundesrates gefolgt war, wurde im Nationalrat insbesondere über die Dauer der Haftstrafe für illegale Einwanderung debattiert. Die EU-Richtlinie sieht eine maximale Haftdauer von 18 Monaten vor, während die Obergrenze in der Schweiz bisher 24 Monate betrug. Die Mehrheit des Nationalrates wollte an der bisherigen Praxis festhalten und den Bundesrat beauftragen, in diesem Punkt mit der EU zu verhandeln. Nachdem der Ständerat in der Geschäftsbereinigung allerdings auf der Herabsetzung beharrte, lenkte schliesslich auch der Nationalrat ein – mit Ausnahme der geschlossenen stimmenden SVP-Fraktion.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.10.2010
MARC BÜHLMANN

Zu einer Allianz zwischen den Grünen und der SVP kam es bei der **Übernahme der Rechtsgrundlagen zum Aussengrenzenfonds**. Der Fonds unterstützt jene Staaten, bei denen der Schutz der Schengen-Aussengrenzen dauerhaft hohe Kosten verursacht. Beide erwähnten Fraktionen beantragten Nichteintreten. Während die Grünen ihren Antrag als Veto gegen die bestehende Rückschaffungspraxis verstanden haben wollten, beurteilte die SVP das Schengen-Abkommen als Verschlechterung der schweizerischen Sicherheitspolitik. Die grosse Kammer wollte aber von beiden Vorbehalten nichts wissen, trat auf die Debatte ein und übernahm – wie bereits vorher der Ständerat – den Bundesbeschluss diskussionslos. Die 73 ablehnenden Stimmen in der Schlussabstimmung stammten aus dem Lager der Grünen und aus der SVP-Fraktion und standen 110 befürwortenden Stimmen gegenüber. Der Ständerat nahm den Beschluss einstimmig an.³

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

Dans le cadre des négociations préliminaires du second volet des accords bilatéraux, la **Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a adressé une lettre de mécontentement au Conseil fédéral**. Les cantons souhaiteraient être plus activement impliqués dans les discussions bilatérales, notamment sur des dossiers qui les touchent de près, comme la fraude douanière ou l'application des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes. Par la voix du conseiller aux Etats Peter Schönenberger (pdc, SG), la CdC a rappelé que la Constitution réserve des prérogatives précises aux cantons en matière de politique étrangère, alors que le Conseil fédéral, lors de discussions avec les représentants de l'UE, a lancé des propositions sans vérifier au préalable la position des cantons. Suite à ce saut d'humeur notamment, le gouvernement a demandé à la CdC de se prononcer sur un mandat de négociations préliminaires: dans leur réponse, les cantons ont insisté sur leur «grand scepticisme» quant à l'urgence de nouvelles négociations, rappelant que le premier paquet de bilatérales n'était pas encore mis en œuvre et que le second, sur les dossiers touchants les cantons – entre autres, justice, police, fiscalité et formation –, était à la fois trop important et trop lacunaire pour que des décisions puissent être prises en l'état. 22 cantons sur 26 se sont prononcés dans ce sens. Au fil des entretiens liminaires, le gouvernement a ensuite voulu rassurer les cantons sur le maintien de leurs compétences en cas d'une adhésion au régime de Schengen: selon la Confédération, la répartition des tâches entre elle et les cantons ne sera pas modifiée, ni par Berne, ni par Bruxelles.⁴

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.03.1995
LIONEL EPERON

C'est avec plus de trois ans de retard par rapport au calendrier initial que la Convention d'application des **Accords de Schengen** (Luxembourg) – qui supprime les contrôles d'identité lors du passage des frontières intérieures de l'Espace Schengen – est entrée en vigueur, fin mars, entre sept des neuf Etats alors signataires. Bien qu'ayant pour principal corollaire le renforcement des contrôles douaniers aux frontières extérieures de cette zone, la mise en application de cet accord ne devrait affecter que marginalement la Suisse en raison des traités bilatéraux visant à faciliter le franchissement des frontières que la Confédération a conclus avec les pays voisins. Avec l'adhésion, peu après, de l'Autriche à cette convention, l'isolement de la Suisse au sein d'une Europe de plus en plus intégrée s'est néanmoins renforcé. Quant à une éventuelle participation de la Confédération à l'Espace Schengen, les ministres de la justice des Etats-parties ont laissé entendre qu'elle ne serait possible qu'après l'adhésion du pays à l'UE.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

L'UE a élevé la voix afin que la Suisse coopère davantage à la **lutte contre la contrebande de cigarettes**. Selon les Quinze, la Confédération sert de plaque tournante à un trafic qui prêterite ses intérêts dans la lutte contre la fraude au budget européen. Un accord a été signé en début d'année entre Berne et Bruxelles afin d'améliorer la coopération entre les administrations douanières, mais les effets tardent trop à se faire sentir selon la Commission européenne. Par ailleurs, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, l'Allemagne et la France se sont rencontrés dans le Vorarlberg autrichien pour tenter de rapprocher leur politique de sécurité. Lors de cette réunion ministérielle à laquelle a participé le conseiller fédéral Arnold Koller, il a également été question des problèmes liés à l'asile, au Kosovo et de la place de la Confédération au sein de l'espace Schengen. A cet égard, il a été convenu unilatéralement de créer un groupe chargé d'élaborer une solution pour que la Suisse adhère à Schengen sans faire partie de l'UE, comme c'est le cas pour l'Islande et la Norvège. Avec l'entrée en vigueur de l'espace Schengen en début d'année, la Suisse s'est trouvée encore davantage isolée en Europe.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Fort de l'appui important du peuple suisse, **Pascal Couchepin a rencontré à Bruxelles cinq commissaires européens**, dont le président Romano Prodi. Le chef du Département de l'économie a bataillé pour une ratification rapide des accords bilatéraux – bien que le Parlement européen ait voté son avis favorable, chaque parlement national doit encore les ratifier. A la fin de l'année sous revue, seule l'Autriche avait signé les accords (le vote avait aussi eu lieu aux parlements italiens et portugais, mais les décisions n'avaient pas encore été transmises à Bruxelles). Pascal Couchepin, outre le souci de l'adhésion à l'UE à long terme, a aussi discuté les possibilités d'un **nouveau cycle de relations bilatérales**, principalement dans les domaines laissés en suspens lors des dernières discussions en date. Dossiers concernés en priorité: l'information, les médias, la fraude douanière et fiscale, la coopération en matière de justice et de sécurité intérieure. Pour cette dernière, le Conseil fédéral a d'ores et déjà réaffirmé le caractère non négociable du secret bancaire. Le gouvernement s'est par contre montré très intéressé par le dossier concernant la collaboration policière défini dans l'accord de Schengen. Les nouveaux instruments de contrôle mis sur pied par l'UE afin de pallier au déficit de contrôle aux frontières obligent la Suisse à s'adapter, a rappelé le gouvernement au sortir d'une séance spéciale. Le chapitre des fraudes douanières avait déjà, plus tôt dans l'année, motivé les foudres de l'UE à l'encontre des autorités helvétiques, sermonnées pour le peu d'efficacité de leur lutte contre la contrebande. La Commission de Bruxelles a stigmatisé la prétendue impunité dont jouissent les fraudeurs en Suisse et a placé l'adoption des standards de l'UE à ce sujet au cœur des futures négociations.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Certains pourparlers ont abouti durant l'année sous revue. Les négociateurs ont annoncé avoir trouvé, au début du mois de juillet, un accord dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait principalement de régler la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement. Un accord de principe a également été trouvé concernant la participation de la Suisse aux programmes MEDIA de l'UE (MEDIA Plus et MEDIA Formation). Ils permettent, entre autres, une amélioration réciproque de la distribution des productions audiovisuelles (cinéma ou télévision). Le principal résultat de l'année sous revue a toutefois été l'accord, conclu en juin, sur la **fiscalité de l'épargne**, principal dossier lié au secret bancaire. Les premiers mois de l'année ont été marqués par de multiples revirements, l'évolution du dossier étant liée à l'adoption par l'UE d'une directive sur la taxation des revenus de l'épargne. C'est principalement l'Italie qui semble avoir conditionné son acceptation de la directive à des concessions dans un domaine qui ne concernait pas la Suisse, soit les quotas laitiers. Le maintien du secret bancaire est également lié à deux autres domaines de ce deuxième paquet de bilatérales: Schengen et la lutte contre la fraude. Ces deux dossiers, sur lesquels aucun accord n'avait encore pu être trouvé à la fin de l'année sous revue, concernaient en effet également la coopération judiciaire. Relativement à ces bilatérales II, l'ASIN a annoncé, dans le courant du mois de mai, son intention de lancer un référendum contre ces nouveaux accords. En fin d'année, l'Association Suisse des banquiers a officiellement apporté son soutien à la stratégie du parallélisme voulue par le Conseil fédéral.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.06.2005
ELIE BURGOS

Le **référendum** lancé par l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et l'UDC contre l'accord de coopération dans les domaines de la justice, de la police, de l'asile et de la migration (Schengen/Dublin), a **abouti** fin mars. Réunies dans un Comité d'action suisse contre l'adhésion à Schengen/UE, l'ASIN et l'UDC ont récolté plus de 80'000 signatures.

Le 5 juin, **le peuple a accepté les accords d'association à Schengen/Dublin**, par 54,6% des suffrages. Les cantons l'ont majoritairement refusé, mais la double majorité n'était pas nécessaire puisqu'il s'agissait d'un référendum facultatif.

La **campagne** qui a précédé la votation a opposé deux camps distincts. D'un côté, les **partisans** des accords: le Conseil fédéral, les gouvernements des cantons et la grande majorité des partis politiques (PS, PRD, PDC, Verts, PL, PEV, Parti chrétien-social) et des associations (Economiesuisse, USS, USAM, Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Hotellerie suisse).

De l'autre, les **opposants** comptaient dans leurs rangs l'UDC, les DS, la Lega, l'UDF et le Parti du Travail, de même que l'ASIN. Pour ceux-ci, regroupés dans divers comités référendaires, l'adhésion à ces accords entraînerait tout d'abord une perte de

souveraineté pour la Suisse, cette dernière étant contrainte de reprendre la future législation européenne sans aucun pouvoir de décision. La suppression des contrôles aux frontières prévue par les accords de Schengen/Dublin aurait quant à elle pour conséquence d'ouvrir les frontières à la criminalité internationale (organisée notamment), aux personnes en situation illégale, aux travailleurs au noir, et de saper le secret bancaire. D'où une perte de sécurité pour les citoyens suisses, de même qu'une hausse du chômage et des salaires plus bas pour ces derniers. L'accord de Dublin constituerait, lui, une menace pour la tradition suisse humanitaire d'asile et entraînerait un afflux de sans-papiers à cause du visa Schengen. Enfin, selon les opposants, le Conseil fédéral se servirait de ces accords pour préparer l'adhésion à l'UE.

La **position des partisans** des accords d'association à Schengen/Dublin était diamétralement opposée. Pour eux, grâce à ces derniers, la Suisse disposerait d'instruments efficaces contre la criminalité internationale (système de recherche SIS notamment). La sécurité serait ainsi renforcée, grâce à une meilleure coopération policière et judiciaire internationale. La fluidité du trafic, argument de poids pour l'économie suisse, serait améliorée, dans la mesure où l'accord Schengen garantit à la Suisse que ses voisins ne procéderont pas à des contrôles susceptibles de nuire à celle-ci. Autre point en contradiction avec les arguments des opposants: la participation à Schengen serait avantageuse sur le plan économique. Selon les partisans des accords en effet, le secret bancaire en matière de fiscalité directe serait garanti contractuellement et le visa Schengen aurait des retombées positives, surtout pour le tourisme. Les avantages de l'accord Dublin ont également été loués: la coopération avec les pays membres de l'UE pourra permettre d'éviter que les requérants d'asile dont la demande a été rejetée dans un de ces derniers pays ne fasse l'objet d'une nouvelle procédure en Suisse. Le Conseil fédéral a précisé que la Suisse aurait son mot à dire lors d'adaptations des règles de Schengen, et qu'elle ne devrait adopter une modification de l'accord que si le Conseil fédéral, les chambres et, en cas de référendum, le peuple, l'acceptaient. Il s'est défendu, en dernier lieu, de voir dans ces accords les prémices d'une adhésion à l'UE: selon lui, la Suisse bénéficierait, au travers de cette association aux accords de Schengen/Dublin taillée sur mesure, des avantages de Schengen et de Dublin sans pour autant devoir adhérer à l'UE.

Le conseiller fédéral **Christoph Blocher**, très réticent face à ces accords, les a soutenus du bout des lèvres lors du lancement de la campagne. Lors d'une réunion commémorative de la fin de la Seconde Guerre mondiale, organisée par l'UDC au mois de mai, le conseiller fédéral a joué avec les limites de la **collégialité** gouvernementale en s'en prenant à la manière dont le Conseil fédéral menait campagne. Se désolidarisant des prises de position de ses collègues, il a notamment fait l'apologie des frontières helvétiques.

Votation du 5 juin 2005

Participation: 56,6%
Oui: 1 477 260 (54,6%)
Non: 1 227 042 (45,4%)

– Oui: PS, PRD, PDC, Verts, PL, PEV, PCS; Economiesuisse, USS, USAM.

– Non: UDC (2*), DS, Lega, UDF, PdT; ASIN.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

L'**analyse VOX** a montré que le vote a été déterminé par les mêmes facteurs que dans d'autres votations de politique européenne. Au niveau géographique, et en comparaison avec la votation sur l'EEE de 1992, l'on constate un rapprochement entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dû à deux facteurs: d'une part, le taux d'acceptation des Romands vivant à la campagne a fortement diminué depuis 1992 (53% de oui contre 71% en 1992), d'autre part, l'approbation des accords par les alémaniques vivant dans les grandes villes a nettement augmenté (72% de oui contre 53% en 1992). Ensuite, par rapport à la stratification sociale, les couches sociales les plus aisées, c'est-à-dire les personnes avec un niveau de formation et un revenu mensuel élevés ainsi que les cadres et les professions libérales, ont été plus favorables aux accords. Plus encore que ces facteurs socio-démographiques, les variables politiques ont fortement influencé le vote. Au niveau politique, on constate que le mot d'ordre des tous les partis gouvernementaux a majoritairement été suivi par leurs sympathisants respectifs. Ainsi, 92% des partisans de l'UDC ont rejeté les accords, alors

qu'une nette majorité des personnes se déclarant proches du PS (82%), du PRD (79%) et du PDC (72%) les a acceptés. L'étude a encore montré que les motifs avancés par les votants pour justifier leur décision montre que les partisans des accords ont surtout été guidés par leur désir de s'ouvrir vers l'Europe, de coopérer et d'éviter l'isolement, alors que les opposants ont plutôt fondé leur choix sur la crainte, que ce soit d'une adhésion par la porte de service, d'une augmentation de l'immigration et de la criminalité ou d'une perte de sécurité.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.12.2006
ELIE BURGOS

Le conseiller fédéral Christoph Blocher a déclaré en fin d'année que le Conseil fédéral avait l'intention de retarder l'entrée de la Suisse dans l'Espace Schengen d'une année au moins, la mise au point d'un nouveau « **Système d'information Schengen** » (**SIS II**), auquel la Confédération a prévu de participer, ayant accusé beaucoup de retard.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.06.2007
ELIE BURGOS

Pour des raisons pratiques et politiques, la Suisse a renoncé au mois de juin à prendre la **présidence de la zone Schengen** pour le second trimestre 2007. Le conseiller fédéral Christoph Blocher, en charge du dossier, a notamment justifié cette décision par le fait qu'il n'était pas aisé pour un Etat non membre de l'UE de présider un club de 30 pays, surtout lorsqu'il s'agit d'établir des relations avec le Parlement européen.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.12.2008
ELIE BURGOS

La Belgique, la République tchèque et la Grèce ayant levé leurs réserves administratives, les 27 ministres des affaires étrangères de l'UE ont ratifié fin janvier l'accord qui permet à la Suisse d'entrer dans l'espace Schengen. Le 12 décembre, **la Suisse est formellement entrée dans l'espace Schengen.**¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars, les pays membres de l'UE ont **ratifié l'intégration de la Suisse au sein de l'espace Schengen.**¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de juin, le commissaire européen chargé de la justice, Jacques Barrot, a annoncé que la Suisse pouvait pleinement participer au **Programme de Stockholm** en matière de coopération policière et judiciaire, de migrations et de politiques des visas pour les années 2010 à 2014. L'objectif du programme est de mettre en place une stratégie européenne de sécurité intérieure mieux intégrée.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.02.2011
ANITA KÄPPELI

Aufgrund der durch die Demokratiebestrebungen in Ländern Nordafrikas und des Nahen Ostens entstandenen Flüchtlingsströme beteiligte sich die Schweiz erstmals an Vorhaben der **EU-Grenzschutzagentur Frontex** mit personellen Ressourcen im Umfang von drei Spezialisten.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.04.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le cadre de la participation helvétique à **Frontex**, des gardes-frontières suisses ont été mobilisés pour patrouiller à l'occasion de l'Euro 2012 sur la frontière des deux pays organisateurs, la Pologne et l'Ukraine.¹⁶

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.11.2012
EMILIA PASQUIER

La commission européenne et les Etats associés à Schengen/Dublin ont participé à une ronde de négociations à Bruxelles afin de discuter des questions financières et institutionnelles au sein de l'agence européenne pour la **gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Agence IT).**¹⁷

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Les ministres de l'intérieur des 27 et le commissaire européen Jacques Barrot sont venus à l'aéroport de Zürich-Kloten pour célébrer l'intégration définitive de la Suisse à l'espace Schengen.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, la nouvelle conseillère fédérale, **Simonetta Sommaruga**, a participé à diverses réunions du comité mixte pour Schengen à Bruxelles. Elle y a notamment évoqué l'acceptation de l'initiative sur l'expulsion des criminels étrangers et a assuré que la Suisse respecterait ses engagements en conciliant ses obligations constitutionnelles et internationales.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au début de l'année sous revue, dans le cadre de l'affaire des **otages** en Libye, la CPE-CE a approuvé les mesures restreignant l'accès aux visas Schengen pour certains ressortissants libyens. En guise de rétorsion, la Libye a interdit de séjour les ressortissants de l'espace de Schengen afin de casser la solidarité administrative européenne. Cela a entraîné une européanisation du conflit, les Etats de l'UE se voyant handicapés dans leur relation avec la Libye. Si l'Allemagne, puis l'Espagne, qui assure alors la présidence de l'UE, ont proposé leurs services en tant que médiateurs dans le conflit, l'Italie a protesté contre la Suisse, l'accusant de prendre en otage tous les Etats Schengen.

En Libye, les procès des deux Suisses retenus à Tripoli ont repris après de multiples reports. Ces derniers ne s'étaient jusque là pas présentés aux audiences craignant d'être à nouveau enlevés. La Cour d'appel libyenne a acquitté l'un des otages suisses et a condamné l'autre à quatre mois de prison. Au niveau diplomatique, les deux parties en conflits se sont réunies sous l'égide de l'UE qui souhaite que la crise se règle rapidement. La Suisse a accepté de mener une enquête sur la divulgation des photos de l'arrestation d'Hannibal Kadhafi. A la fin du mois de février, les autorités libyennes ont menacé de prendre d'assaut l'ambassade suisse de Tripoli. Certains pays de l'UE ont musclé leur soutien en dépêchant leur ambassadeur au sein de l'ambassade helvétique. Les deux Suisses se sont toutefois vus obligés de se rendre aux autorités. Celui qui a été acquitté a pu sortir du pays grâce au soutien de diplomates arabes, tandis que l'autre a été conduit en prison pour purger sa peine. Malgré les négociations, une demande de grâce n'a jamais abouti. Parallèlement, la Lybie a lancé une campagne de propagande qui a conduit à la création d'un front hostile à la Suisse au sein de l'espace Schengen. Dans le même temps, la justice genevoise a donné raison à Hannibal Kadhafi concernant la responsabilité de l'Etat de Genève dans la diffusion des photos d'identité prises lors de son arrestation, elle a toutefois rejeté le versement de la somme demandée à titre d'indemnisation.

En juin, le second otage a été libéré deux jours avant sa sortie annoncée. Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Tripoli et a signé un plan d'action avec la Libye, l'Allemagne et l'Espagne, afin de normaliser les relations bilatérales. Micheline Calmy-Rey s'est excusée auprès de Tripoli de la publication des photos dans la presse et a remercié l'UE pour son soutien dans cette crise.

A la suite de cette affaire, le parlement a décidé de créer une sous-commission afin d'examiner la conduite du Conseil fédéral et de publier un **rapport relatif à la gestion de l'affaire libyenne**. Au Conseil fédéral, de fortes tensions se sont manifestées impliquant Micheline Calmy-Rey, Hans-Rudolf Merz, Doris Leuthard et Ueli Maurer. Par ailleurs, la conférence des gouvernements cantonaux a apporté son soutien au canton de Genève en affirmant que la mise en place d'un tribunal arbitral international ne respecte pas les prérogatives genevoises. En fin d'année, la sous-commission a rendu son rapport mettant en avant un manque de communication au sein du gouvernement. Si elle attaque fortement les actions de Hans-Rudolf Merz, de Micheline Calmy-Rey et, dans une moindre mesure, d'Ueli Maurer, elle souligne surtout les dysfonctionnements collectifs dans la gestion de la crise comme ce fut le cas dans l'affaire UBS.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.2012
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont approuvé l'accord avec la Principauté du Liechtenstein concernant la **circulation transfrontalière d'armes à feu**. Bien que la Suisse et le Liechtenstein forment un unique territoire douanier, l'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen requiert notamment que la circulation des armes soit conforme à la directive de l'UE. Conjuguant la conformité aux directives de l'UE avec les acquis de la longue coopération helvético-liechtensteinoise, l'accord a été accepté à l'unanimité par les deux chambres.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.02.2022
AMANDO AMMANN

Da die geplanten Gespräche in Wien Ende Januar 2022 aufgrund einer Covid-Infektion von **Karl Nehammer** nicht stattfinden können, empfingen Bundespräsident Cassis und Bundesrätin Keller-Sutter **den österreichischen Bundeskanzler** stattdessen Mitte Februar im aargauischen Zofingen zum **Staatsbesuch**. Der Besuch stellte bereits das dritte hochrangige Treffen zwischen der Schweiz und Österreich im Jahr 2022 dar, was den Wunsch der Nachbarländer zeige, ihre Beziehungen weiter zu stärken, wie das EDA mitteilte. Im Zentrum des Besuchs standen Gespräche zur Umsetzung der Strategischen Partnerschaft zwischen der Schweiz und Österreich, die Bekämpfung der Covid-19-Pandemie, die Beziehungen der Schweiz zur EU und die Zusammenarbeit mit Österreich im Westbalkan, sowie die Lage in Osteuropa. Da auch Justizministerin Keller-Sutter anwesend war, wurden ebenso die Reform der Schengen/Dublin-Systeme, sowie die bilaterale Kooperation in den Bereichen Migration und Sicherheit besprochen.²²

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.03.2010
ANDREA MOSIMANN

National- und Ständerat stimmten im Berichtsjahr einer Vorlage zur **Einführung biometrischer Ausländerausweise** zu. Beide Kammern hiessen dabei den Entwurf des Bundesrates unverändert gut. Mit der Revision des Ausländergesetzes und des Bundesgesetzes über das Informationssystem für den Ausländer- und den Asylbereich wird eine Verordnung der EU umgesetzt, welche die Schweiz aufgrund des Schengen-Abkommens übernehmen muss. Die Ausländerausweise enthalten künftig einen Datenchip mit einem Gesichtsbild und zwei Fingerabdrücken. Die biometrischen Daten werden während fünf Jahren im zentralen Migrationsinformationssystem (ZEMIS) gespeichert. Im Dezember verabschiedete der Bundesrat auch die erforderlichen Anpassungen auf Verordnungsstufe.²³

Asylpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.11.1990
MARIANNE BENTELI

Im Juni beschloss die EG in Dublin das **europäische Erstasylabkommen**, welches Asylsuchenden verunmöglichen soll, in mehr als einem Staat um Asyl nachzusuchen. Die Schweiz hatte schon im Vorfeld des Vertragsabschlusses ihr Interesse bekundet, diesem Abkommen beizutreten. Im Rahmen des Europarates legte der Bundesrat, der sich von einer engeren europäischen Zusammenarbeit eine Reduktion der Asylgesuche um rund 20% verspricht, denn auch schon ein Konzept für einen europäischen Asyldatenaustausch vor.

Die **Hilfswerke** stehen diesen Bemühungen um ein verstärktes polizeiliches Zusammengehen **kritisch** gegenüber. Sie bemängeln am Erstasylabkommen unter anderem das Fehlen einer überstaatlichen Kontrolle, ungenügenden Datenschutz und die geringe Rücksichtnahme auf die persönlichen Verhältnisse der Asylsuchenden. Die Frage, ob sie bei einem Beitritt der Schweiz das Referendum ergreifen würden, mochten sie nicht abschliessend beantworten.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.12.1992
MARIANNE BENTELI

Bei der europäischen Koordinierung des Asylwesens wurde der von Bundesrat Koller schon lange gewünschte Durchbruch erzielt und den Efta-Staaten mit einem Parallelabkommen der Zugang zum **Erstasylabkommen der Europäischen Gemeinschaft** zugesagt. An der TREVI-Konferenz in Lissabon, an welcher die Schweiz nur Beobachterstatus hatte, versuchte Koller, seinen europäischen Partnern die Idee einer zentral verwalteten Datei der Fingerabdrücke von Asylbewerbern beliebt zu machen, für welche die Schweizer Delegation auch gleich eine Machbarkeitsstudie vorlegte. Mit der

Erfassung aller Personendaten und der eindeutigen Identifizierung von Asylbewerbern in einem einzigen Grosscomputer möchten die beteiligten Staaten Mehrfachgesuche von Asylsuchenden unterbinden.²⁵

-
- 1) BBl, 2009, S. 3649 ff.; AB SR, 2009, S. 865 f., 931f., 1182 ff., 1278 f. und 1312; AB NR, 2009, S. 1603 ff., 1930 ff., 2164 ff., 2275 ff. und 2354; BBl, 2009, S. 8801 ff.
 - 2) TA, 22.05.10.; BBl, 2009, S. 8881 ff.; AB SR, 2010, S. 348 ff. und 513 ff.; AB NR, 2010, S. 724 ff. und 849 ff.; Schlussabstimmungen: NR: 121:61 (AB NR, 2010: 1162); SR: 42:0 (AB SR, 2010: 752).
 - 3) BBl, 2010, S. 1665 ff.; AB SR, 2010, S. 624 f. und 1012; AB NR, 2010, S. 1353 ff. und 1677.
 - 4) LT, 14.4.01.8; LT, 4.10.01.9; LT, 9.2.01.7
 - 5) Presse des 26.1 et 27.3.95; 24 Heures, 27.1 et 29.3.95; JdG, 18.3.95.
 - 6) NZZ, 3.4.98 (Norvège, Islande); LT, 6.5 et 15.7.98; TA, 17.7 (réunion entre les 5 pays) et 18.8.98 (contrebande).
 - 7) 24h, 22.5.00; LT, 22.3 et 31.8, 17.11.00; 24h, 29.6.00
 - 8) Communiqué de presse de l'OFEFP du 4.7.03; communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture du 17.7.03; NZZ et LT, 22.1 et 5.6.03; NZZ, 27.1.03; LT et TA, 4.6.03; presse du 4.12.03.
 - 9) FF, 2005, p. 4891 ss.; FF, 2005, p. 2536 ss.; 24h, 1.4.05.; presse du 15.4 au 6.6.05.; presse du 9.5.05; LT, 12.5.05.; Engeli, Isabelle / Tresch, Anke, Analyse VOX des votations fédérales du 5 juin 2005, Genève et Berne 2005.
 - 10) Presse du 6.12.06.
 - 11) LT et NF, 13.6.07.
 - 12) Bund et Lib., 29.1.08; LT, 8.12.08.
 - 13) Lib., 18.3.09.
 - 14) LT, 11.6.09.
 - 15) BZ, 21.2.11.
 - 16) TG, 16.4.12.
 - 17) Communiqué du DFAE du 19.11.12.
 - 18) Lib., 18.3.09.
 - 19) SoS, 9.11.10; QJ et LT, 3.12.10.
 - 20) Presse des mois de janvier à juin 2010; Lib. 4, 5 et 6.12.10 (rapport).
 - 21) FF, 2012, p. 544Iss., 8987s.; BO CN, 2012, p. 1272ss., 2284; BO CE, 2012, p.1155, 1262.
 - 22) Medienmitteilung EDA vom 14.2.22
 - 23) BBl, 2010, S. 51 ff., 4303 ff. und 4335 ff.; AB NR, 2010, S. 130 ff. und 1160; AB SR, 2010, S. 515 und 750; Medienmitteilungen des EJPD vom 17.12.10 (Verordnungsanpassungen).
 - 24) Flüchtlingsinformation Bern, Festung Europa 92/93, Bern 1990; BZ, 10.11.90; TA, 12.11.90.; Lit. Achermann; SZ, 13.1.90; Suisse, 14.1.90; BZ, 5.5.90; JdG, 18.6.90 (Arbenz); TW, 23.6.90; BaZ, 26.6.90; TA, 2.7.90 (Koller); NZZ, 28.12.90; siehe dazu auch SPJ 1989, S. 218 f.
 - 25) NQ, 26.2.92; NZZ, 2.5., 13.6. und 24.6.92; BZ, 17.6. und 23.7.92; TA, 23.7.92; LNN, 25.7.92. Siehe dazu auch BR Koller in der Fragestunde der Sommersession: Amtl. Bull. NR, 1992, S. 995 f. Die TREVI-Konferenzen sind ein informelles Organ der Justiz- und Innenminister der EG. Vgl. dazu auch SPJ 1991, 247 f. sowie TA, 10.6.92 und NZZ, 2.12.92.